



**CSE RÉSEAU
DGIR SE**

**COMPTE-RENDU CSE
AVRIL 2026**



MOULIN-NEUF : moderniser oui, supprimer des emplois non !

Le projet de modernisation du site de Moulin-Neuf à Chambly répond à une réalité incontestable : installations vétustes, risques liés à l'amiante, conditions de travail dégradées après des années de sous-investissement. Une transformation en profondeur est donc nécessaire.

Certaines avancées sont à saluer : rénovation des locaux, amélioration de l'ergonomie, réduction de la pénibilité et meilleure prise en compte de la qualité de vie au travail. L'implication des agents dans la réflexion va également dans le bon sens.

Mais ces progrès ne doivent pas masquer l'essentiel : la suppression annoncée d'une dizaine de postes d'ici 2028. Une décision incompréhensible, alors même que les métiers concernés sont déjà en tension et que les perspectives d'activité restent incertaines.

Moderniser ne doit pas rimer avec supprimer. Ce projet devrait être une opportunité pour renforcer les équipes, valoriser les compétences et développer l'activité, pas pour réduire les effectifs.

À ce jour, les garanties pour les agents restent floues : reclassements, mobilités, accompagnement...

rien n'est suffisamment sécurisé.

De plus, les phases de travaux risquent de désorganiser les équipes et de dégrader les conditions de travail si elles ne sont pas correctement anticipées.

La position de l'UNSA-Ferroviaire reste donc claire : oui à la modernisation, non aux suppressions d'emplois. Les agents ne sont pas une variable d'ajustement !

Aujourd'hui, aucune garantie solide n'est présentée... Des engagements concrets sont attendus !



SÉCURITÉ AU TRAVAIL : une amélioration en trompe-l'œil

Malgré une baisse affichée des indicateurs de sécurité, la réalité reste préoccupante. Treize accidents du travail ont été recensés en un mois, tandis que les accidents de plain-pied continuent de progresser sans réponse efficace.

Les risques psychosociaux, aggravés par des événements récents, témoignent également d'une dégradation des conditions de travail.

Les écarts entre établissements persistent et certains secteurs restent fortement exposés.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, ces résultats ne sont pas satisfaisants.

Ils dénoncent une approche trop centrée sur les chiffres et appellent à des actions concrètes : prévention renforcée, prise en charge des risques psychosociaux et moyens supplémentaires.

La sécurité ne peut pas se résumer à des indicateurs : elle doit se traduire sur le terrain.



DÉMÉNAGEMENT EN HAUTE-SAVOIE : des attentes toujours sans réponse

Le nouveau bâtiment commun à l'UTM 74 et à l'UO Circulation 01/74, dont la construction a commencé à Annecy, est prévu pour un emménagement début 2027.

Les agents de l'UTM déménageront donc d'Annemasse à Annecy et seront concernés par le GRH 00910. Des bureaux de passage seront créés à Annemasse pour les agents qui resteront sur place.

L'UNSA-Ferroviaire alerte le DET de l'IPT concernant les agents pour lesquels une mutation vers Annecy n'est pas envisageable.

L'UNSA-Ferroviaire souhaite une présentation de l'aménagement des locaux ainsi qu'une concertation des futurs occupants.

Par ailleurs, vos délégués ont alerté en séance sur la situation jugée inacceptable au sein de cet UTM, portant atteinte à la santé physique et mentale des agents.

Des mesures immédiates sont nécessaires sans attendre les EVR RPS 2026.



UNSA-Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre – 75009 PARIS
federation@unsa-ferroviaire.org

